

Rémunérations, temps de travail, investissement, financement, gouvernance : Lancement ce lundi 25 mai du "Sécur de la Santé" pour soigner l'hôpital.

Le premier ministre Édouard Philippe, qui a ouvert les débats en visioconférence devant 300 invités représentant un large panel de celles et ceux qui font la Santé de notre pays (Organisations syndicales, employeurs, maires, directeurs, ARS, praticiens, coordinations...).

Rappelant que ce « Sécur » de la santé s'inscrit dans la continuité de la stratégie « Ma Santé 2022 », le premier ministre a rappelé l'urgence de l'action à mener pour déverrouiller un système hospitalier quelque peu bloqué mais qui a su se mobiliser depuis plusieurs mois pour faire face au COVID 19 « *Que tous les agents hospitaliers en soient remerciés et pour se faire nous devons répondre à leurs attentes légitimes, en particulier concernant les rémunérations qui augmenteront significativement.* »

La Fédération CFTC Santé Sociaux saura rappeler aux ministres leurs engagements tout au long de cette concertation. Car c'est bien d'une concertation qu'il s'agit et non d'une négociation. Tous les thèmes abordés devront être finalisés pour la mi-juillet, c'est dire le peu de temps accordé aux différents groupes de travail qui vont démarrer, ce qu'a dénoncé la CFTC.

Plusieurs annonces, du ministre, ont été faites lors de cette réunion :

- ✓ Augmentation significative des rémunérations prioritairement pour les personnels soignants et médicaux
- ✓ Refontes des carrières : tous les personnels, toutes les filières sont concernées
- ✓ La T2A passera à moins de 50 % des recettes de l'hôpital en 2022
- ✓ Investissement massif dans la santé
- ✓ Poursuite du désendettement des hôpitaux, l'État prenant en charge une partie de la dette
- ✓ Les futurs ONDAM devront être à la hauteur de la demande hospitalière
- ✓ Une réflexion devra être engagée sur le temps de travail à l'hôpital (la CFTC n'y est pas favorable)

La Fédération CFTC Santé sociaux estime qu'il faut reconnaître l'implication de ces professionnels et demande aux employeurs la mise en œuvre d'une prime spécifique pour leurs salariés qui sont restés mobilisés.

La Fédération CFTC Santé sociaux regrette que soient exclus de cette concertation, les personnels du secteur sanitaire et médico-social privé, qui ont participé à ce combat au côté des hospitaliers.

La Fédération CFTC Santé sociaux appelle à une juste refondation de notre système de santé et à la création d'un véritable service public de santé, incluant le médico-social, en coopération renforcée avec le secteur sanitaire et médico-social privé.

VOS CONTACTS CFTC

Patrick MERCIER, Président

Tél. : 06.19.99.35.33

✉ : pmercier@cftc-santesociaux.fr

Frédéric FISCHBACH, Secrétaire Général

Tél. : 06.62.06.63.45

✉ : ffischbach@cftc-santesociaux.fr

Christian CUMIN, Secrétaire Général Adjoint

Tél. : 06.89.71.65.83

✉ : ccumin@cftc-santesociaux.fr